



**DOCUMENTS GRAPHIQUES**

Echelle: 1/8 500

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Ville de SAINT-JOSEPH**

**PLAN DE ZONAGE**  
Approuvé le 27 décembre 2012

- LES ZONES URBAINES**
- U1 Zone centre bourg
  - U2 Périphérie du centre bourg - Zone mixte
  - U2r Périphérie du centre bourg - Secteur à risques
  - U3 Zone à vocation principale d'habitat sous forme de collectifs
  - U4 Zone à vocation principale d'habitat individuel predominant
  - U4a Zone à vocation principale d'habitat individuel predominant - Densité plus faible
  - U4r Zone à vocation principale d'habitat individuel predominant - Secteur à risques
  - U4ar Zone à vocation principale d'habitat individuel predominant - Densité plus faible - Secteur à risques
  - UE Zone à vocation d'activités économiques Chaco-Chalet
  - UEa Zone à vocation d'activités économiques Rivière Blanche
  - UEar Zone à vocation d'activités économiques Rivière Blanche - Secteur à risques
- LES ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
  - 1AUa Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat - Densité plus faible
  - 1AUac Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat - Densité plus faible - Périphérie de captage
  - 1AUe Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'activités économiques
  - 1AUL Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'équipements
- LES ZONES AGRICOLES**
- A1 Zone agricole à protection forte
  - A1c Zone agricole à protection forte - Périphérie de captage
  - A2 Zone agricole de diversification de l'activité
- LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N1 Zone naturelle à protection forte
  - N1a Zone naturelle à protection forte - Aménagement de Cour Bouilli
  - N2 Zone naturelle d'habitat diffus
  - N3 Zone naturelle de constructibilité limitée
  - N3c Zone naturelle de constructibilité limitée - Périphérie de captage

- INFORMATIONS GRAPHIQUES**
- Zonage
  - Périphérie indice "1" (Zones orange du PPRN)
  - Zone de protection des commerces existants
  - Périphéries de protection des captages
  - Limites communales
  - Courbes de niveau (équidistance de 10 m)
  - Cours d'eau principaux
  - Jardins familiaux
- PRESCRIPTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Emplacements réservés au titre de l'article L.123-8 du code de l'urbanisme
  - Emplacements réservés au titre de l'article L.123-2 du code de l'urbanisme
  - Périphérie indice "1m" reprise au titre de l'article L.123-1-5° du code de l'urbanisme: chaque opération entraînant la réalisation d'au moins 40 logements, doit comporter au moins 25% de logements Locaux Financés par un prêt aidé de l'Etat.
- EQUIPEMENTS PUBLICS**
- Cimetière
  - Eglise
  - Mairie
  - Stade
  - Ecole

**LISTE DES EMBLEMES RESERVES**

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	Commune
2	Aménagement de terrains de ville	Commune
3	Aménagement d'un carrefour giratoire - RD 15	Conseil Général / CACEM
4	Aménagement d'un carrefour giratoire - RN4	Conseil Régional
5	Implantation du Carbet des Sciences	Commune

**EMPLACEMENT RESERVE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-2 b) du Code de l'Urbanisme**  
Opération de 44 logements sociaux (2ème tranche du programme "Mona Lisa") - quartier Chapelle

